

AMAPelloux

450 route du Stade,
74350 Villy-le-Pelloux



Contrat de partage Amapien SAISON 2024

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) disponible sur demande.

Engagements des producteurs et des productrices :

- ☐ Livrer chaque semaine des produits frais de saison et issus de leur production ou à défaut, de producteurs respectant la charte de l'Agriculture paysanne.
- ☐ Être transparent sur ses méthodes de travail.

Engagements de l'Amapien et de l'Amapienne :

- ☐ Prépayer tous ses paniers pour la saison complète
- ☐ Respecter le jour de distribution choisi lors de la signature du présent contrat
- ☐ En cas d'absence, s'assurer de trouver un remplaçant pour récupérer son panier
- ☐ Tout panier non retiré ne pourra être récupéré
- ☐ Participer à au moins 2 distributions sur la saison
- ☐ Participer à l'Assemblée Générale de fin d'année

Engagements communs et solidaires :

- ☐ Les partenaires s'engagent à partager les risques naturels de sous ou sur productions liés à l'activité et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

Jours de distribution :

- ☐ Tous les **mardis de 17 h à 19 h** : place de la mairie, Villy-le-Pelloux (préparation de 16h à 17h)
- ☐ Tous les **vendredis de 17 h à 19 h** : GAEC L'Heureux Clu, 450 route du stade, Villy-le-Pelloux (préparation de 16h à 17h)

Panier hebdomadaire « Légumes »

- ☐ Un panier hebdomadaire d'une valeur de 15 €, soit un contrat à l'année (**35 semaines** de distribution) d'une valeur totale de 525 €
- ☐ Payable à l'avance en 1 fois (525 €), 2 fois ($2 \times 262,5$ €) ou 3 fois (3×175 €)
- ☐ Mode de règlement accepté : espèces, chèques et virements

Règlement aux producteurs : GAEC L'heureux Clu

- ☐ Espèces
- ☐ Chèque(s) à l'ordre de GAEC L'heureux Clu

Numéro(s) de chèque(s) et mois de prélèvement

1. Avril
2. Juillet
3. Octobre

- ☐ 1^{ère} distribution le mardi 02 avril 2024
- ☐ Dernière distribution le vendredi 20 décembre 2024
- ☐ 1 semaine de non distribution à définir dans l'année en fonction de la production

Coordonnées des producteurs :	Coordonnées de l'amapien :
GAEC L'Heureux Clu 450 route du stade 74350 Villy-le-Pelloux	Nom, Prénom :
	adresse mail (en majuscule) :
https://www.lheureuxclu.fr/ https://www.facebook.com/Gaeclheureuxclu https://www.instagram.com/gaeclheureuxclu/	téléphone :
	jour de distribution choisi : ☐ Mardis ☐ Vendredis

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique...), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues, avec la possibilité d'une diminution des quantités de légumes ou de la perte maximum d'un ou deux paniers. Au cas où la situation se prolongerait, une réunion spécifique devra réunir les amapiens et les producteurs.

Ce contrat est établi en 2 exemplaires, un exemplaire au producteur et un exemplaire à l'amapien.

Fait à _____ le _____

Signatures : le producteur

l'amapien